

Alors que partout les conditions de travail se dégradent, les effectifs se réduisent, le gouvernement impose aux infirmières, spécialisées, manipulateurs-radio, rééducateurs, la suppression de la catégorie active en échange de revalorisations salariales insuffisantes et inégalitaires. Pour SUD, c'est bien évidemment inacceptable !

Le 30 mars : défendons la catégorie active, le droit à la retraite à 55 ans !



Rappelons que le protocole d'accord supprimant la catégorie active a été signé en février dernier par un seul syndicat, le syndicat des Directeurs (SNCH), qui n'est même pas représentatif des professions concernées.

En ajoutant un amendement au texte de loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, le gouvernement a décidé de passer en force ce recul social et tire un trait sur la catégorie active des personnels paramédicaux qui opteront pour la catégorie A, c'est à dire qu'il supprime le droit à partir en retraite à 55 ans et les bonifications d'une année pour dix effectuées.

Au-delà, c'est la suppression de la catégorie active pour tous qui se profile, et ce n'est plus à 60, mais à 62, 63 ans ou plus qu'il faudra partir demain pour espérer une pension à taux plein si les bonifications d'une année pour dix effectuées sont supprimées !

Alors que le gouvernement a repoussé à l'automne le débat général sur les retraites, il anticipe des reculs importants en s'attaquant au droit à la retraite à 55 ans pour les soignants en contrepartie d'un reclassement en catégorie A. Et pourtant, les reclassements proposés sont loin des revendications salariales. Les gains annoncés par Mme Bachelot (+ 2000 euros par an) ne concerneront que les professionnels qui pourront arriver en fin de carrière, et seront étalés sur 5 ans. La plupart des infirmières et paramédicaux ne gagneront qu'entre 30 et 50 euros de plus par mois en décembre 2010.

La suppression de la catégorie active est annoncée dans une période où les conditions de travail n'ont jamais été aussi détériorées. L'intensification du travail, les glissements de tâches, les effectifs insuffisants sont devenus monnaie courante dans les établissements de santé. Les plannings de travail sont de plus en plus chamboulés, les horaires modifiés et rallongés, les jours RTT supprimés, les heures supplémentaires imposées !

Ne laissons pas brader un acquis social

SUD appelle les infirmières et infirmiers DE et spécialisés, les manipulateurs radios, les rééducateurs, les cadres de santé à se mobiliser dans les établissements et départements **le mardi 30 mars**, premier jour du débat à l'Assemblée Nationale de la loi dite de "modernisation du dialogue social".

Etrange modernisation quand le ministère de la santé impose des reculs sociaux !!!

En Ile de France, SUD Santé-Sociaux appelle à un rassemblement unitaire à partir de 11H à l'Assemblée Nationale pour exiger le retrait de l'article de loi sur la suppression de la catégorie active.

Ensemble, dans l'Unité, mobilisons-nous pour :

- la défense de nos droits,
- le maintien et l'extension de la catégorie active et des majorations d'années,
- de véritables revalorisations de carrières sans contreparties,
- de réelles améliorations des conditions de travail.

Le 30 mars ne laissons pas les députés dépouiller nos droits !

